

CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT JULIEN DE COPPEL

Séance du 20 janvier 2016

COMPTE RENDU

Affiché en exécution de l'article L. 121-17 du Code des Communes

L'an deux mille seize, le 20 janvier à 20 heures 10 le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Julien-de-Coppel, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Dominique VAURIS, Maire.

Date de la Convocation du Conseil Municipal : 12 janvier 2016

Présents : Monsieur Dominique VAURIS, Madame Charline MONNET, Messieurs Jean-François BOIRIE, Thierry CHANY, André BELVERGE, Madame Monique FAURE, Messieurs Alain CROIZET, Dominique SERRE, Mesdames Fabienne CHAUVEL-LOPEZ, Clotilde GUILLOTIN-PLISSON, Lise-Ophélie CHARVILLAT, Monsieur Fabien RUGGIRELLO, Monsieur Patrick CHAVAROT.

Excusé: Mme Myriam BLANZAT, Madame Lydia VANUCCI

Procuration: de Mme Myriam BLANZAT à Mme Charline MONNET, de Mme Lydia VANUCCI à M. Patrick CHAVAROT

Secrétaire de séance : Madame Charline MONNET

La séance est ouverte à 20h10, selon l'ordre du jour, par Monsieur le Maire.

1- Approbation du Procès-Verbal de la réunion du Conseil Municipal du 21 décembre 2015

Après lecture du procès-verbal le conseil municipal le valide à l'unanimité.

2- DELIB N° 01-200116 Réseaux WIFI de la bibliothèque (ancien presbytère)

Monsieur le Maire, présente à l'assemblée les possibilités offertes en matière de couverture par réseau wifi des bâtiments communaux non desservis et non connectés. Il rappelle l'installation WI-FI dans la classe qui occupe le préfabriqué qui donne entière satisfaction.

Il propose d'utiliser la même stratégie d'installation pour la connexion de la bibliothèque (ancien presbytère) sachant que ce système permet d'économiser des abonnements internet et qu'il est indispensable au fonctionnement de la bibliothèque communale en réseau avec les bibliothèques de la communauté de communes

Après discussion, le Conseil Municipal se prononce à l'unanimité sur la proposition de la Société BUSICLIC d'un montant de 1074.80 € TTC.

Cette proposition concerne :

- les équipements (bornes, rotule, cordon switch)
- les prestations sur site et hors sites.

La dépense en résultant sera prévue au Budget en cours.

3-DELIB N° 02-200116 Autorisation de remboursement des dépenses

Monsieur le Maire donne la présidence de la réunion à Madame Charline MONNET et quitte l'assemblée.

Madame Charline MONNET, explique qu'il a réglé personnellement des fournitures dans le cadre de diverses manifestations de Noël. La somme s'élève à 161.47€.

Le conseil municipal après vérifications des dépenses autorise à l'unanimité (14 voix pour) le remboursement de la somme susmentionnée.

Monsieur le Maire reprend la présidence du Conseil Municipal

4- DELIB N° 03-200116 Temps d'Activités Périscolaires Engagement pour le recours à un vacataire année scolaire 2015-2016

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que la commune a recours à une personne chargée de l'animation des Temps d'Activités Périscolaires.

L'animation intervient pendant la période scolaire, pour une durée totale de 55 minutes par semaine.

Monsieur le Maire propose de rémunérer ces interventions à la vacation et invite le Conseil Municipal à délibérer sur le montant qui lui sera alloué lors de ces animations, en qualité de vacataire dans les services de la collectivité.

Le montant est fixé à 21.86€ brut de l'heure, net de toute indemnité comptable.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- fixe à 21.86€ brut de l'heure, le montant de la vacation assurée, versée pour la prestation musicale et chant dans le cadre des Temps d'Activités Périscolaires 2015/2016,
- précise que les crédits seront prévus au budget de l'exercice en cours,
- autorise Monsieur le Maire à signer le contrat de vacation.

5- DELIB N° 04-200116 Salle des fêtes : achat de matériel

Monsieur le Maire, rappelle que les tables actuelles utilisées à la salle des fêtes sont en très mauvais état.

Aussi, en vue de leur remplacement il a consulté deux entreprises :

- COMAT et VALCO 20 tables TTC.....1166.88€
- MEFRAN 20 tables TTC.....1594.08€

Après discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- accepte la proposition de l'entreprise Comat et Valco,
- autorise Monsieur le Maire à commander et à régler ces matériels

6- Construction d'une mairie : financement FIC

Monsieur le maire donne lecture à l'assemblée du courrier du Conseil Départemental en date du 24 décembre dernier définissant le nouveau dispositif du Fonds d'Intervention Communal (FIC) ainsi que sa notice explicative.

La philosophie reste inchangée. Néanmoins, la modification majeure consiste en la création d'un coefficient départemental de solidarité appliqué en faveur des communes les plus pauvres.

Dans le périmètre du FIC, la commune centre ses objectifs en faveur des bâtiments communaux ouverts au public et non productifs de revenus, la voirie communale l'équipement en mobilier et matériels des restaurants scolaires du 1^{er} degré et les équipements sportifs.

Monsieur le maire explique que dans le cadre de la réglementation des Personnes à Mobilité Réduite, la mairie n'est plus aux normes et que des salles manquent pour nos associations.

Il envisage la construction d'une mairie dans une visée de développement de services au public, sur un territoire rural. Pour cet équipement, il sollicite du conseil départemental le caractère exceptionnel de l'investissement.

Monsieur le maire fait part de sa programmation à 2 ans, selon tableau ci-joint :

TABLEAU PROGRAMMATION FIC 2016 2017								
			CONSEIL DEPARTEMENTAL			AUTRES FINANCEMENTS		
Intitulé de l'opération		Maitre ouvrage	DS HT	Taux fic	CDS	Subvention	Nature	montant
1	mairie	commune	450 000 €	80%	0.98	88 200€ 88 200€		
2	Mobilier école cantine	commune	10 000€	25%	0.98	2 450€		
TOTAL 2016 prévisionnel						178 850€		
1	Pare-ballons	Commune	12540€	25%	0.98	3 072.30€		
2	Voirie rue du décembre 16	Commune	67473€	25%	0.98	16 530.88€		
TOTAL 2017 prévisionnel						19 603.18€		

Monsieur le maire demande au conseil municipal de se prononcer uniquement sur la programmation 2016 soit pour une demande de subvention FIC de 178 850€.

Après discussion, le conseil municipal à 14 voix pour et 1 abstention accepte les travaux proposés et la demande de subvention correspondante.

DELIB N° 05-200116 construction d'une mairie et maison de service au public financement FIC (Fonds d'Intervention Communal)

Monsieur le Maire rappelle le projet de construction d'une nouvelle mairie et réitère les motivations qui conduisent à cette idée :

Il soumet au conseil municipal le montant de l'opération.

OPERATION	
Montant des travaux HT	434 600€
Imprévu 10%	43 460€
Montant MO, contrôles et études, assurance, frais divers	75 015€
Montant HT	553 075€
TVA 20%	110 615€
Montant total TTC	663 690€

Monsieur le maire propose le plan de financement prévisionnel suivant :

Montant des travaux maximum ouvrant droit à l'enveloppe FIC 80 % de l'enveloppe FIC de St-Julien-de-Coppel	360 000€
---	-----------------

PLAN DE FINANCEMENT

FIC 2016 Bâtiments communaux	88200€
FIC 2016 projet à caractère exceptionnel	88200€

Après discussion, le Conseil Municipal à 14 voix pour et 1 abstention, approuve ce plan de financement et charge Monsieur le Maire de déposer et signer les dossiers afférents, compte tenu :

- des contraintes d'accessibilité aux Personnes à Mobilité Réduite,
- de la vétusté et de l'exiguïté des locaux (mairie de 1866),
- de l'évolution de la population (867 en 1990 et 1206 en 2015),
- des besoins des associations en matière de locaux et le l'accompagnement du Conseil Municipal à leur dynamique,
- d'un besoin de bibliothèque municipale répondant aux exigences du Conseil Départemental et de la Communauté de Communes St-Dier-Billom-Vallée du Jauron,
- du besoin de locaux nécessaires à l'organisation des Temps d'Activités Scolaires
- des besoins de services publics locaux amplifiés par l'absence de moyens de transports
- des besoins de cohésion sociale en milieu rural
- du souhait de redynamiser la commune à travers un service au public
- du souhait d'organisation du service en **maison de service au public**

Il propose de solliciter l'aide financière du Conseil Départemental au travers du FIC (Fonds d'Intervention Communal) d'une part dans le cadre du périmètre des bâtiments ouverts au public et d'autre part dans le cadre du projet exceptionnel de cet investissement communal.

7- DELIB 06-200116 Achat mobilier restaurant scolaire FIC (fonds d'intervention communal)

Monsieur le Maire rappelle que le mobilier du restaurant scolaire est partagé jusque-là avec celui de la salle des fêtes. Aussi, dans le cadre de la construction du groupe scolaire, il est nécessaire de procéder à l'achat de mobilier propre à la cantine.

Monsieur le maire nous donne connaissance de l'évaluation de la dépense et la soumet au conseil municipal.

Montant achat du mobilier HT Inscrits dans le cadre de la demande FIC 24.5% de l'enveloppe FIC DE St-Julien-de-Coppel	10 000€
---	----------------

PLAN DE FINANCEMENT

FIC	2450€
------------	--------------

Après discussion, Le conseil municipal unanime accepte le projet d'achat du mobilier du restaurant scolaire et demande à Monsieur le Maire :

- d'établir le plan de financement correspondant

- de solliciter le conseil départemental à travers le FIC (fonds d'intervention communal)

8- DELIB N° 07-200116 Adhésion à l'EPF- SMAF Auvergne

Monsieur le Maire expose que :

- **les communes de :**

- VERNEUGHEOL (Puy de Dôme), par délibération du 2 septembre 2015,
- CHAMALIERES SUR LOIRE (Haute Loire), par délibération du 3 septembre 2015,
- BONNEVAL (Haute Loire), par délibération du 19 décembre 2014,
- LE BREUIL (Allier), par délibération du 1^{er} décembre 2015,
- JALIGNY SUR BESBRE (Allier), par délibération du 1^{er} décembre 2015,
- SAINT FLOUR (Cantal), par délibération des 17 juillet 2014 et 14 décembre 2015,
- **la communauté de communes du LIVRADOIS PORTE D'Auvergne (Puy de Dôme)**, composée des communes de Grandrif, Marsac en Livradois, Saint Just et Saint Martin des Olmes, membres de l'Etablissement, par délibération en date du 26 novembre 2015,

ont demandé leur adhésion à l'EPF-SMAF Auvergne.

Le conseil d'administration, dans ses délibérations en date des 22 septembre, 20 novembre et 7 décembre 2015, a pris en compte ces demandes et l'Assemblée générale de l'EPF réunie le 7 décembre 2015 a donné un avis favorable.

Conformément aux dispositions de l'article VI des statuts, les organes délibérants des collectivités territoriales, membres de l'EPF-SMAF Auvergne doivent ratifier ces demandes d'adhésion.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, donne son accord aux adhésions précitées.

Questions et informations diverses :

Avancement chantier extension du groupe scolaire

La charpente et la couverture sont en cours de pose.

Pour assurer la sécurité des enfants pendant la pose de certaines pièces de charpente une classe sera déplacée à la maison des associations pendant quelques jours.

Concernant les malfaçons de gros œuvre, il a été confié une mission de diagnostic des bétons et du ferrailage des dalles terrasse et poteaux à une société spécialisée.

Kits d'économies d'eau – Action du Département du Puy-de-Dôme

Monsieur le maire donne lecture de la lettre du conseil départemental ayant pour objet l'appel à volontariat pour la distribution de kits d'économies d'eau.

Le département s'est engagé, au travers de son Plan climat Energie, à mener des actions visant à informer et accompagner les puydômois dans la réduction de leurs consommations d'énergie. Le programme Réduc'Eau est une campagne de **distribution gratuite de kits d'économie d'eau et d'énergie** à destination des particuliers.

Le kit Réduc'Eau contient 2 aérateurs auto-régulés pour robinet, 1 pomme de douche hydroéconome, 1 notice de montage, 1 fiche de conseils en économies d'eau, 1 boîte cartonnée et autocollant stop-pub.

Le conseil municipal est favorable pour s'associer à cette opération afin de sensibiliser les habitants de notre commune aux gestes simples pour préserver l'environnement.

Problème chauffage à l'église de Contournat

Une entreprise s'est rendue à l'église de Contournat pour ramoner la cheminée du poêle à charbon.

Les travaux n'ont pas eu lieu au vu de l'installation non conforme et dangereuse. Il est donc interdit d'utiliser le poêle.

Un rendez-vous est pris avec Monsieur le Maire pour faire un devis en vue d'évaluer la mise aux normes de l'installation et d'étudier une éventuelle possibilité de chauffage.

Intervention ERDF vers chez M.VALLAUDE, neuf groupes électrogènes
ERDF va intervenir sur le réseau sur le secteur du Magnant, la Boissière. Il ne devrait pas y avoir de coupures dans la mesure où neuf groupes électrogènes vont être mis en place.

La seule restriction concerne les heures creuses qui seront comptabilisées en heures pleines.

Une réunion d'information avec les gendarmes du secteur va être mise en place pour conseiller les habitants en matière de cambriolage.

Les réunions publiques à venir :

Vendredi 13 février à 18h conférence CCAS sur la succession

Vendredi 26 février à 18h pour la suppression de l'éclairage public la nuit

Vendredi 11 mars à 18h plan de circulation à Contournat

Samedi 19 mars cérémonie du cessez-le feu à 19h

Des nids de poule à Contournat seront comblés par le SIVOM.

Pas de public

Fin de la séance à 22h30